



Les trésors de la collection Bible+Orient s'ouvrent au public

EXPOSITION • L'Université de Fribourg aménage un cabinet d'exposition pour les collections du bibliste fribourgeois Othmar Keel.

LAETITIA BONGARD

Dès demain, les collections Bible+Orient seront accessibles au public. Elles contiennent près de 14 000 objets: scarabées, amulettes égyptiennes, lampes à huile, statuets, stèles, manuscrits, pièces de monnaie. Le cabinet d'exposition est aménagé dans les anciens bureaux d'Othmar Keel, professeur émérite de l'Ancien Testament et des Etudes bibliques à l'Université de Fribourg. Le 14 novembre prochain, le Prix Marcel Benoist 2005 lui sera officiellement remis pour son travail de longue haleine, mondialement reconnu (voir «La Liberté» du 27 septembre).

Ces objets ont tous été découverts en Palestine mais ne sont pas tous des productions locales. Les flux migratoires ont engendré une transmission des savoirs et de la symbolique des objets. L'Égypte et la Mésopotamie ont eu par exemple une influence importante sur les représentations bibliques. «Ces symboles prouvent qu'il y a une continuité dans l'évolution. Les religions sont moins éloignées qu'on ne le pense», explique le professeur Keel.

Continuité des symboles

La colombe blanche, par exemple, est un symbole d'amour. Il provient de l'Orient, de la Syrie certainement. Il sera récupéré par les Grecs et les Romains, jusqu'en Espagne. Le serpent ailé est un symbole égyptien. Placés autour d'une divinité pour le protéger, les séraphins seront repris en Israël avec la même signification.

Dès le VII^e siècle, Dieu se conceptualise dans l'écriture. «Jusqu'alors Dieu était incarné à travers des objets. Les textes sont une manifestation plus digne», relève le bibliste fribourgeois. Un manuscrit en cuir des cinq Livres de Moïse, un exemplaire de la Bible Gutenberg et du Coran se dévoilent dans toute leur splendeur.

Des lampes à huile en terre cuite, des stèles égyptiennes gravées, des statuets à la nudité cachée ou dévoilée. Autant d'objets révélateurs des mœurs culturelles et des croyances. «Cette exposition est dirigée contre l'absolutisme. Les êtres qui croient connaître vraiment Dieu ne sont pas pieux mais néfastes», conclut Othmar Keel. I

Demain: inauguration officielle à 11 h, devant la salle 3113 de l'Université
Expo jusqu'en juin 2006, di 11 h - 13 h.



Le professeur Keel (à droite) présente ses collections jusqu'en juin 2006. VINCENT MURITH

La Tuile lance avant Noël un «Festival de soupes»

SOLIDARITÉ • L'association d'accueil de nuit souhaite favoriser un brassage social.

STÉPHANIE BUCHS

En période où les consommateurs s'agitent frénétiquement autour de leurs achats de Noël, La Tuile rappelle les principes de base de la solidarité. L'association d'accueil de nuit de Fribourg lance, dans ce but, un «Festival de soupes», du 10 au 25 décembre. «On aimerait favoriser le brassage des milieux sociaux et toucher aussi les gens qui, justement, ne fréquentent pas La Tuile», explique Eric Mullener, directeur de l'institution. Il a annoncé cette démarche à l'occasion de l'assemblée générale de La Tuile qui s'est tenue hier soir à Fribourg.

Une demande d'autorisation a été déposée auprès de la Ville pour occuper le kiosque à musique de la place Python. Le projet prévoit la distribution de soupe durant cette période, tous les jours de 16 h à 22 h. L'espace serait isolé du froid par de grands rideaux et des chauffages au gaz. Tout serait gratuit, excepté certaines boissons.

Pour mener à bien ce projet, La Tuile recherche des bénévoles pour le service, la mise en place, la cuisine et l'encadrement. «Nous sommes aussi à la recherche d'artistes qui voudraient bien animer ces soirées», explique Eric Mullener. L'idée première reste bien de lutter contre la solitude qui, en

période de Noël, touche particulièrement les personnes déjà marginalisées par la précarité.

Le site internet tout neuf de La Tuile (www.la-tuile.ch) sera mis en évidence par une grande banderole. Inaugurée hier soir, celle-ci sera désormais accrochée au-dessus de l'entrée, comme un clin d'œil contre certaines campagnes UDC...

Le président Jean-Claude Jaquet a d'autre part insisté sur un point: une rencontre avec la direction de la Santé publique autorise l'espoir de salaires un peu plus «corrects» pour les collaborateurs de La Tuile, quand bien même la motivation de l'équipe est plus basée sur une «vocation» pour la solidarité que sur le salaire. L'association travaille aussi à un projet d'observatoire des pauvretés dans la région de Fribourg, entre autres.

Les services d'accueil de nuit de La Tuile remportent un succès indécrottable. Elle affiche plus de 6000 nuitées en 2004. En ce qui concerne les repas du soir, qu'elle propose aussi aux personnes qui ne dorment pas sur place, ils sont également en progression. Il y a 6 ans, La Tuile en servait 1000 par an et elle en a déjà servi 1600 à la fin octobre 2005. I

Pour toute personne intéressée par du bénévolat pour le «Festival de soupes»: 026 424 43 21 ou info@la-tuile.ch.

EN BREF

ROUTE

Deux jeunes motards blessés

Deux jeunes motocyclistes sont entrés en collision avec une auto, à la suite d'un dépassement. Le premier accident a eu lieu mercredi à 15 h 20 entre Pensier et Courtepin. Dépassant plusieurs véhicules, le motard de 23 ans a heurté une voiture qui bifurquait vers Villaret. Le second accrochage s'est produit à Fribourg, à la hauteur du Foyer de la Poya, sur l'avenue Général-Guisan. Le motocycliste de 20 ans a percuté une auto qui tournait à gauche pour se parquer. Blessés, les deux motocyclistes ont été transportés par ambulance à l'Hôpital cantonal. La police estime le montant des dégâts à respectivement 5000 fr. et 7000 fr.

GUIN

Mort sur son vélo

Un cycliste de 76 ans est décédé à la suite d'un arrêt cardiaque. Il pédalait sur la rue principale de St. Wolfgang vers Guin, lorsqu'il a chuté alors qu'il venait de dépasser la chapelle. Les ambulanciers et la REGA ont tenté de le réanimer sur place. En vain.

EN BREF

OGM

WWF pour le moratoire

Le WWF Fribourg recommande de voter OUI au moratoire de cinq ans sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Dans la dernière parution de son journal, il fait appel au principe de précaution contre la production et la commercialisation précipitée d'aliments transgénétiques. Il rappelle que l'application de la loi sur le génie génétique entrée en vigueur en 2004 comprend encore de nombreuses incertitudes. Le délai prescrit servirait à trouver comment garantir le choix des consommateurs, ainsi que la sécurité de l'environnement. Une vingtaine d'organisations soutiennent le WWF pour cette campagne. CB

MARLY

Fuite après un accident

Mercredi vers 8 h 10, un automobiliste roulant de Bourguillon à Pierrafortscha a vu son rétroviseur heurté par celui d'une voiture arrivant en sens inverse. Il a alors perdu le contrôle de son auto, escaladé un talus et terminé sa course sur le toit, se blessant légèrement, précise la police. L'automobiliste inconnu, au volant d'une voiture verte, a poursuivi sa route vers Marly. Il est prié ainsi que les témoins de s'annoncer à la police au 026 305 68 10.

Le député Bavaud fait de la résistance

FRIBOURG • Condamné à l'amende pour avoir hébergé des sans-papiers, le socialiste refuse de payer. Il demande à aller en prison «par solidarité».

CLAUDINE DUBOIS

«J'estime, et beaucoup d'autres personnes avec moi, ne pas avoir commis un délit en hébergeant deux sans-papiers momentanément en difficulté et sans toit. Ma conscience est totalement tranquille», affirme Bernard Bavaud.

Condamné pénalement à payer une amende de 300 fr., le député socialiste avait renoncé à faire appel au Tribunal fédéral. Il est cependant résolu à ne pas payer l'amende et les frais de justice qui vont avec. Pas même dans le cadre de la procédure engagée par l'Office des poursuites, suivie d'un envoi

d'huissiers à son domicile pour saisie infructueuse. «Tous mes biens appartiennent aussi à ma femme qui, elle, n'a pas été condamnée. Ils ne peuvent pas y toucher».

Si Bernard Bavaud persiste dans le refus de payer son amende, il accepte, et il l'a écrit au président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, «que cette amende soit convertie, comme le prévoit la loi, en jours de prison».

«J'agis de la sorte par solidarité avec les personnes sans papiers, qui sont emprisonnées sans état d'âme de la part de

leurs juges, en attendant leur expulsion», justifie Bernard Bavaud. Qui dit aussi «poser cet acte pour protester contre la nouvelle loi sur les étrangers et contre la nouvelle politique d'asile de la Suisse. Elles «aggravent encore les conditions faites aux étrangers et aux requérants d'asile», insiste l' élu.

La Prison centrale de Fribourg, le militant l'a d'ailleurs déjà connue. Il y a séjourné vingt jours pour objection de conscience «à l'époque où l'on mettait en prison ceux qui voulaient servir leur pays autrement que par l'armée».

Bernard Bavaud signale au passage les inégalités entre les jugements prononcés lors des procès à Fribourg de Suisses qui ont hébergé des sans-papiers. Pour le même acte d'hospitalité, certains sont condamnés pénalement. D'autres sont acquittés, comme le Père Raphaël Deillon, alors provincial des Pères Blancs et Rez Balzi, restaurateur à Granges-Paccot.

Enfin, le réfractaire ne comprend pas que la justice fribourgeoise «criminalise l'hospitalité, empêche le respect des droits de l'homme et punisse, pour les chrétiens, la pratique concrète de l'Évangile». I